



**CHARTRE
DES ORGANISATEURS
2018**

*31 ans de combat contre les maladies
génétiqnes rares*

Introduction à la Charte

Grâce au formidable travail que des bénévoles accomplissent au fil des années, le Téléthon est devenu bien plus qu'un événement caritatif majeur. La manifestation est aujourd'hui un véritable événement national !

Dans toute la Suisse, des personnes clés comme vous mobilisent leur entourage pour combattre les maladies génétiques rares. Bravo ! **Désormais, nous allons être des partenaires !**

Pour votre entourage, vous serez les représentants du TELETHON, chargés de véhiculer notre message et de démultiplier notre action. Nous tenons à ce que vous soyez bien informés de l'esprit dans lequel se déroule le TELETHON, ainsi que des règles que nous nous engageons tous à respecter. Ce sont les manifestations qui donnent au TELETHON sa véritable dimension. C'est en effet bien sur le terrain que le TELETHON devient cette grande fête nationale de la solidarité, de la convivialité et de la transparence.

A quoi sert votre manifestation ?

- **A briser la glace**, en contribuant à changer le regard que l'on porte sur les personnes à mobilité réduite, par une meilleure connaissance et compréhension des maladies génétiques rares.
- **A créer un événement**, dont les médias et le public se feront l'écho, amplifiant notre message.
- **A diffuser l'information**, en distribuant le matériel de promotion du TELETHON.
- **A Encourager les dons**, en incitant les personnes à concrétiser un don au stand avec l'aide des articles TELETHON ou encore à faire une promesse de don téléphonique ou sur notre site www.telethon.ch.
- **A soutenir activement** la levée de fonds pour la recherche et l'aide sociale.

Il est conforme à la Charte :

- D'inscrire sa manifestation sur le site www.telethon.ch.
- D'assurer entièrement l'organisation de la manifestation.
- **De gérer les finances de la manifestation, en visant à ce que les charges soient inférieures à 15% des recettes. Toute manifestation qui présente un risque supplémentaire doit être validée par le centre de coordination sur la base d'un dossier écrit.**
- **De reverser au TELETHON l'entier du bénéfice de toute opération faite en son nom, au plus tard au mois d'avril de l'année suivante. Aucune réserve ni aucun fonds de caisse ne doit être constitué à la fin de l'action hormis pour un éventuel retour des peluches.**
- De tenir compte du message du TELETHON d'afficher une totale transparence sur l'utilisation des fonds demandés.
- De remercier au nom du TELETHON tous les participants et les partenaires de la manifestation.

Il est contraire à la Charte :

- De créer une manifestation présentant un danger.
- De faire quoi que ce soit pour le TELETHON en son nom, sans en avoir informé le centre de coordination.
- De créer une association comportant le nom Fondation TELETHON Action Suisse.
- D'utiliser le logo TELETHON en dehors des directives éditées dans la charte graphique.
- D'organiser des ventes de porte-à-porte.
- D'encaisser en son nom les dons destinés à la Fondation TELETHON Action Suisse.

I M P O R T A N T :

Les fonds récoltés lors des manifestations organisées par le TELETHON ne sont pas utilisés pour verser des salaires ou honoraires aux personnes qui s'engagent en faveur de TELETHON dans le cadre de manifestations ou d'autres actions, sous réserve des fonds alloués au fonctionnement administratif de la Fondation, conformément aux directives internes de la Fondation.

Vos interlocuteurs pour l'organisation

Le centre de coordination de la Fondation Téléthon, nouvelle adresse dès le 11.09.2018

Fondation Téléthon Action Suisse

Rue de Galilée 15, 1400 Yverdon

021 808 88 77, info@telethon.ch, www.telethon.ch

Le centre de coordination de la Fondation Téléthon Action Suisse, basé à Yverdon, vous conseille et suit votre projet. Veuillez donc l'informer de toutes vos démarches. Mais attention : il n'organise pas la manifestation à votre place !

Le centre de coordination se tient à votre disposition pour le matériel d'information, de promotion et pour toutes vos éventuelles demandes.

Le responsable communication du Téléthon

Le centre de coordination gère les contacts avec les médias. Ceci n'exclut pas que vous preniez des contacts avec les médias locaux.

Le centre de coordination défend et publie votre projet en fonction de vos informations, il est donc essentiel que vous le teniez parfaitement au courant des détails et des particularités de votre manifestation !

Assurances et autorisations, formalités

Assurance RC

Le TELETHON contracte une assurance RC pour toutes les manifestations officiellement accréditées et inscrite sur le site du Téléthon. Elle couvre les risques directement engendrés par ces manifestations lorsque la responsabilité du TELETHON ou des organisateurs est reconnue.

Pour une couverture optimale et pour tenir compte des particularités de votre manifestation, nous recommandons vivement à chaque organisateur et chaque participant d'avoir sa propre assurance Responsabilité Civile valide. Pour toute information, demandez conseil à votre assureur.

Autorisations officielles

Si votre manifestation se déroule dans un lieu public, demandez les autorisations auprès des autorités communales, cantonales ou fédérales compétentes.

Vous êtes responsables d'obtenir toutes les autorisations avant la manifestation.

Droits d'auteurs

Si vous envisagez de diffuser des œuvres musicales ou d'organiser une pièce de théâtre, veuillez-vous acquitter des droits d'auteurs en prenant contact avec les organes concernés. Notons que la Suisa n'intervient pas quand les orchestres jouent bénévolement.

Sécurité

La sécurité doit être présente à tous les niveaux dans l'organisation de toute manifestation mise en œuvre sous l'égide du TELETHON.

Nous vous suggérons d'imprimer la page suivante, de l'afficher sur le lieu de votre manifestation et de la distribuer à tous les bénévoles qui participent à vos activités.

Prochaine étape

Veillez remplir et nous retourner ce document afin d'obtenir votre accréditation de la Fondation Téléthon Action Suisse

S E C U R I T E

Consignes de sécurité à respecter impérativement lors d'une manifestation organisée au profit du TELETHON :

- Pas de risques physiques
- Prenez le temps d'instruire les bénévoles
- Demandez toutes les autorisations officielles requises
- Pas de vente de porte-à-porte
- Pas d'excès de vitesse
- Balisage adéquat des manifestations
- Pas d'abus d'alcool pendant son activité
- Attention à la fatigue

**L'EXPLOIT DU TELETHON
C'EST DE SAUVER DES VIES,
PAS DE LES METTRE EN DANGER !**

PRESENTATION DE VOTRE MANIFESTATION

Vous pouvez également enregistrer votre manifestation sur notre site

www.telethon.ch

Rubrique Manifestations

Nom de la manifestation :	
Description des activités : <i>(vous pouvez joindre une annexe)</i>	
Prénom et nom du responsable :	
Rue et no :	
NPA et ville	
Téléphone fixe :	
Téléphone portable :	
E-mail (important) :	
NB prévu de participants :	
Lieu de la manifestation :	
Emplacement précis :	
Date et heures :	Du JJ/MMM/AAAA à h au JJ/MMM/AAAA à h
Signature du responsable :	

Merci pour votre engagement !

J'ai lu et accepte la charte des organisateurs

Nous vous prions de nous retourner ce formulaire à l'adresse suivante :

Fondation Téléthon Action Suisse, Rue de Galilée 15, 1400 Yverdon